

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR

**Mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance entre 16 et 18 ans (L435-3
du CESEDA)**

Carte de séjour temporaire portant la mention « travailleur temporaire »

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

PREMIÈRE DEMANDE

- Imprimé de demande de titre de séjour** **Code AGDREF : 1229 ou 1230**
- Justificatif d'état civil :**
 - originaux des documents d'état civil ; les actes d'état civil devront impérativement être légalisés par les services consulaires de du pays d'origine en France ou par les services consulaires de France dans le pays d'origine si celui-ci n'est pas signataire de la convention de la Haye du 5 octobre 1961 ou d'une convention bilatérale avec la France.
- Justificatif de nationalité :**
 - passeport (pages relatives à l'état civil) ;
à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.
- 3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- 2 enveloppes timbrées**
- Déclaration sur l'honneur indiquant la date d'entrée en France**
- Justificatifs de placement** : décision de placement au service de l'aide sociale à l'enfance
- Copie du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation signé et visé d'un Opérateur de Compétences (OPCO), valant autorisation de travail, et inscription au centre de formation des apprentis**
- Sinon une copie du contrat de travail accompagnée de l'autorisation de travail délivrée à votre employeur via la plate-forme interrégionale de la main-d'oeuvre étrangère <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>
- Justificatifs du suivi réel et sérieux** depuis au moins 6 mois d'une formation destinée à lui apporter une qualification professionnelle (relevé de notes, attestation d'assiduité).
- Tout document établissant la nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine** (actes de décès des membres de famille, perte de l'autorité parentale des parents restés sur place, etc.).
- Rapport de la structure d'accueil sur l'insertion dans la société française.**
- 50 euros en timbres fiscaux**

Pièce justificative obligatoire dans toutes les situations.

Case à cocher : pièce justificative obligatoire selon la situation du demandeur.

RENOUVELLEMENT

- | | |
|--|----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Carte de séjour en cours de validé | Codes AGDREF 1229 ou 1230 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Justificatif d'état civil :
copie des documents d'état civil ; | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de nationalité :
passeport (pages relatives à l'état civil) ;
à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.) | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
. facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
. si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
. en cas d' hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour. | |
| <input checked="" type="checkbox"/> 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie). | |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2 enveloppes timbrées | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Justificatifs de la poursuite de la formation professionnalisante (évaluation, relevé de notes, attestation d'assiduité, attestation émanant du tuteur au sein de l'entreprise d'accueil...) ou copie du contrat de travail (en vue d'un changement de statut) | |

Pièce justificative obligatoire dans toutes les situations.

Case à cocher : pièce justificative obligatoire selon la situation du demandeur.